

# COMMISSION AT/MP S2NM-CFDT

*Accident du Travail et Maladie Professionnelle*

La commission aide les salariés dans les démarches administratives et médicales pour faciliter les déclarations afin d'obtenir une réparation des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Un groupe de militants à l'écoute accompagné de médecins experts et de juristes spécialistes en droit du travail.

**MALADIE  
PROFESSIONNELLE**

**ACCIDENT  
DU TRAVAIL**

permanence médico-légale organisée tous les  
3 mois avec nos Médecins Experts.

L'adhésion à la CFDT permet sous conditions, soit d'être défendu gratuitement par un défenseur syndical devant le Pôle Social du Tribunal Judiciaire et devant le Conseil de Prud'hommes, soit une prise en charge partielle des honoraires d'avocat .



**NE RESTEZ PAS SEUL !**



Pour tous renseignements, contactez la CFDT S2NM : [cfdt.ufsn@cea.fr](mailto:cfdt.ufsn@cea.fr)

**Cfdt:**  
S2NM